

**BURKINA FASO**

-----  
**Unité-Progrès-Justice**

**IV<sup>E</sup> REPUBLIQUE**

-----  
**TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION**

**Session permanente**

## **ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION**

### **COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE (CDD)**

## **RAPPORT POUR AVIS**

**DOSSIER N° 061 :**

**RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N°2100150043497 ET DU PROTOCOLE D'ACCORD DE DON N° 2100155042270 SIGNES LE 27 FEVRIER 2023 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DES CHAINES DE VALEURS MAÏS, SOJA, VOLAILLE, POISSON ET DE RESILIENCE (PIMSAR)**

Présenté au nom de la Commission du développement durable (CDD) par le député **Sayouba ZONGO**, rapporteur.

Juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois et le lundi 31 juillet de 11 heures 15 minutes à 11 heures 35 minutes, la Commission du développement durable (CDD) s'est réunie en séance de travail dans sa salle, sous la présidence du député Kanibè TUINA, Vice-président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°2100150043497 et du Protocole d'accord de don n°2100155042270 signés le 27 février 2023 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque africaine de Développement, pour le financement du projet de développement intégré des chaînes de valeurs maïs, soja, volaille, poisson et de résilience (PIMSAR).

Auparavant, le député Sayouba ZONGO a été désigné rapporteur du dossier par la CDD. Il a pris part aux travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond.

Ces travaux se sont déroulés le vendredi 28 et le lundi 31 juillet 2023, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CDD a porté sur deux points :

- compte rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la Commission.

## **I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB**

Le rapporteur a présenté le compte rendu en deux points :

- présentation de l'exposé des motifs par le Gouvernement,
- débat général.

## **I.1. Présentation de l'exposé des motifs par le Gouvernement**

Le Gouvernement était représenté par Messieurs Boubakar SAVADOGO, et Amadou DICKO, respectivement, Ministre des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi et Ministre délégué auprès du Ministre de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques, chargé des Ressources animales. Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et des représentants du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs du projet de loi autour de six points :

- contexte et justification du projet,
- description technique du projet,
- composantes du projet,
- coût du projet et caractéristiques du financement,
- indicateur de rentabilité économique et financière,
- présentation du projet de loi.

Le contenu de l'exposé des motifs figure dans le rapport de la COMFIB, saisie au fond.

## **I.2. Débat général**

À l'issue de l'exposé du Ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés. Ces réponses figurent dans le rapport de la COMFIB.

Les préoccupations ont porté, entre autres, sur :

- le nombre exact d'unités de commercialisation d'aliments de bétail qui seront construites ou réhabilitées ;

- le lien qui existe entre la résilience, la sécurité alimentaire et la qualité de la sécurité alimentaire ;
- la répartition par région des trois unités de production, des unités de commercialisation et celles des fermes avicoles et piscicoles ;
- la non prise en compte de toutes les composantes dans le projet ;
- la mise en œuvre du projet suite à la dénonciation des accords céréaliers et engrais par la Russie ;
- l'avantage tiré par le Burkina Faso de l'existence d'un marché local, sous régional et même international ;
- la mise en exergue des bonnes pratiques agricoles et halieutiques pour la sauvegarde des terres ;
- l'état d'avancement des travaux de construction de l'usine de production d'engrais de Koupéla ;
- l'identification des structures partenaires pour la mise en œuvre dudit projet ;
- les critères de sélection des acteurs de la chaîne de valeurs ;
- la formalisation de la synergie d'actions entre les producteurs, les transformateurs et les commerçants ;
- la non prise en compte de la mention du don dans la décision du Conseil constitutionnel ;
- les mécanismes de pérennisation du projet prévus par le Gouvernement ;
- la date effective de démarrage du projet ;
- les mesures prévues en faveur des personnes vulnérables, Personnes déplacées internes (PDI), femmes et jeunes pour leur assurer le paiement de leur contribution dans le cadre du projet ;

- les dispositions prises par le Gouvernement pour rendre disponibles les circuits de distribution au profit des producteurs afin d'éviter la mévente ;
- la mise en œuvre du projet ainsi que les conditions et les critères d'éligibilité;
- le lien entre la vague de formations effectuées au profit des jeunes dans le secteur de l'élevage et le projet ;
- les caractéristiques des infrastructures de transformation du poisson dans le projet.

## **II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION**

À l'issue du compte rendu du rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CDD.

La CDD estime que l'attelage entre l'agriculture, l'aviculture et la pisciculture pour développer une chaîne de valeurs inclusive et participative, peut contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Par conséquent, elle émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

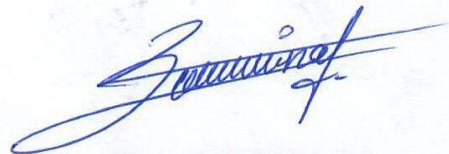
Ouagadougou, le 31 juillet 2023

Le rapporteur

P.O. 

**Sayouba ZONGO**

Le Vice-Président



**Kanibè TUINA**

Chevalier de l'Ordre du Mérite

### **LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM ET PRENOM (S)</b>	<b>GROUPE CONSTITUE</b>
1.	TUINA Kanibè	PRCE
2.	SIDIBE Mariam	PP
3.	HIEN Diédon Alain	OSC
4.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	FVR
5.	BONZI Nonyeza	FVR
6.	SAWADOGO Isidore Tégwendé	FDS

### **LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM ET PRENOM(S)</b>	<b>GROUPE CONSTITUE</b>
1.	KONE Moussa	OSC
2.	ZONGO Kiswendsida Evariste	PRCE
3.	ZONGO Sayouba	PRCE
4.	KABRE Kalifa	FVR
5.	KABRE Aboubacar	PRCE
6.	NIGNAN Dida	FDS

**LISTE DU PERSONNEL DE LA COMMISSION**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM ET PRENOM(S)</b>	<b>FONCTION</b>
1.	BAYALA Cyrille	Conseiller Technique
2.	BASSOLE A. Prosper	Administrateur Parlementaire (absent excusé)
3.	HIEN/WEDRAOGO Prisca	Administrateur Parlementaire
4.	BARRO/OUEDRAOGO Habibou W.	Secrétaire de Direction
5.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de Liaison
6.	YAMEOGO Gustave Marie Kiswendsida	Stagiaire